

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 29 JANVIER 2024

### **N° 2023-53 ATTRIBUTION D'AIDE À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT – PROGRAMME 2023**

Nomenclature des actes : 7.5

Vu la délibération n°2020-323 du 23 septembre 2020, relative au lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) couplée à une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH).

Vu la délibération n°2020-447 du 9 décembre 2020 relative à l'approbation du règlement des aides de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique.

Vu la délibération n°2020-448 du 9 décembre 2020, relative à l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au programme Eco-PASS – propriétaire en Vendée.

Vu la délibération n°2020-161 du 24 juin 2020 attribuant les délégations à la Présidente.

Considérant que les demandes d'aide suivantes sont conformes aux critères d'éligibilité, la Présidente décide d'attribuer les subventions suivantes :

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 30/01/2024.

**Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**

N° dossier	Nom	Commune projet	Types de travaux	Montant Aide
2023-07171	PUBERT	CHANTONNAY	Adaptation logement personnel	802,00 €
2023-06813	CHEVALLEREAU	CHANTONNAY	Adaptation logement personnel	780,00 €
2023-03251	BREMAND	CHANTONNAY	Adaptation logement personnel	2 000,00 €

Budget initial	Montant engagé	Reste après engagement	Dont montant déjà versé
En attente vote budget	3 582 €	/	0 €

Le versement des aides sera effectué sur présentation des justificatifs de paiement validés par les conseillers habitat.

À CHANTONNAY, le 29 janvier 2024

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET